

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180301-DEL_18_02_21_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2018

Affichage : 01/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation 15 février 2018
Date d'affichage 15 février 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 22 (+ 6 procurations)
votants 28

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET,

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EGLISE NOTRE DAME DES MARAIS - RESTAURATION DU PARQUET DE LA SACRISTIE :
DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

CONSIDERANT les travaux de restauration du parquet de la salle de la sacristie de l'église Notre Dame des Marais,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 13 162,27 €

CONSIDERANT que pour ces travaux, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Après avoir pris connaissance du plan de financement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

- Approuve le plan de financement annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :
 - o Déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
 - o Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU



Ville de la Ferté-Bernard

EGLISE NOTRE-DAME DES MARAIS
RESTAURATION DU PARQUET DE LA SACRISTIE

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

COÛT DE L'OPÉRATION

Travaux de réfection complète du parquet 13.162,27 €

TOTAL GENERAL H.T. **13.162,27 €**

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

DRAC DES PAYS DE LA LOIRE 3.948,68 €
(30 % du montant HT)

CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE 1.974,34 €
(20 % du montant HT)

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE 1.974,34 €
(20 % du montant HT)

- Autofinancement communal 5.264,91 €

TOTAL GENERAL H.T. **13.162,27 €**